

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2261**

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : Requalification de la route de la Nation - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 18 avril 2011****Décision n° B-2011-2261**

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Requalification de la route de la Nation - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie pour la requalification de la route de la Nation sur la commune de Rochetaillée sur Saône.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 par délibération n° 2005-3125 du conseil de Communauté du 19 décembre 2005, et reconduite par délibération n° 2008-0455 le 15 décembre 2008 à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Par ses délibérations n° 2007-4397 du 15 octobre 2007 et n° 2010-1426 du 26 avril 2010, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 1 139 000 €.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée et, dans le respect des articles 53 et suivants dudit code, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 4 mars 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Eurovia/De Filippis pour un montant de 459 192,44 € HT, soit 549 194,16 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de travaux pour la requalification de la route de la Nation à Rochetaillée sur Saône ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Eurovia/De Filippis pour un montant de 459 192,44 € HT, soit 549 194,16 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement individualisée sur l'opération n° 1491, le 15 octobre 2007, pour la somme de 1 139 000 € TTC en dépenses.

**3° - Le montant** à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.**